

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Lightplast plaques photo

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Plaques photo préfabriquées en résine photopolymérisable pour mâchoire supérieure

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse/fabricant

Dreve Dentamid GmbH

Max-Planck-Straße 31

59423 Unna

No. de téléphone +49 2303 8807-0

No. Fax +49 2303 8807-29

Service émetteur /  
téléphone Department Research & Development: Fax: +49 2303 8807-562

Adresse email de la  
personne  
responsable pour  
cette FDS sicherheitsdatenblatt@dreve.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Henkel Fire Department / 24h-Emergency-Contact-No.: +49 211 797-3350

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération industrielle.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient 7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diylbisméthacrylate

**2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mixture of different acrylates/methacrylates, glass balls, photo initiators and vaseline

**Composants dangereux****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diylbisméthacrylate**

No. CAS 72869-86-4

No. EINECS 276-957-5

Numéro 01-2120751202-68

d'enregistrement

Concentration &gt;= 10 &lt; 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B H317

Aquatic Chronic 2 H411

**Autres données**

Texte officiel des phrases R, voir chapitre 16. pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### 7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,3	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

Concentration	1,3	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,6	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,3	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,7	mg/kg

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### 7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,01	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	4,56	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,46	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,91	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	3,61	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,1	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Protection respiratoire - Note**

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Masque anti-poussières

**Protection des mains**

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié nitrile

**Protection des yeux**

Lunettes de protection

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État de la matière</b>	Pâteux à solide
<b>Couleur</b>	variable, selon la coloration
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	200 °C
<b>inflammabilité</b>	
évaluation	non déterminé
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	
Remarque	Non applicable
<b>Température d'inflammabilité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>température de décomposition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>valeur pH</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Viscosité</b>	
Remarque	non déterminé

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité et/ou densité relative**Valeur 1,89 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque pratiquement insoluble

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

vapeurs ou gaz irritants

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

#### 7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

#### 7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 402		

### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### sensibilisation

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

### Sensibilisation (Composants)

#### 7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate

Voie d'exposition	dermale
Espèces	souris
évaluation	sensibilisant

### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

### Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)



Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

**Toxicité pour les poissons (Composants)****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate**

Espèces	Poisson zèbre ( <i>Brachydanio rerio</i> )		
CL 50	10,1		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate**

Espèces	<i>Daphnia magna</i>		
CE50	1,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

**Toxicité pour les algues (Composants)****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate**

Espèces	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		
CE50	> 0,68		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazaheptadécane-1,16-diylbisméthacrylate**

Espèces	boue activée		
NOEC	>= 36,1		mg/l
Durée d'exposition	14	d	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

**Indications générales**

non déterminé

**Biodégradabilité (Composants)****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate**

Valeur 22 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation N'est pas dégradé facilement

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****7,7,9(7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diylbisméthacrylate**

log Pow 3,39

température 20 °C

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

non déterminé

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

non déterminé

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**12.7. Autres effets néfastes****Indications générales**

non déterminé

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés**

Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matière: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage		-	-

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B

H317

Méthode de calcul

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Chronic 2

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Skin Sens. 1B

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de



Nom commercial: Lightplast plaques photo

Numéro de la matiere: 38135

Version: 1 / FR

Date de révision: 16.05.2023

remplace la version: - / FR

Date d'impression 16.05.2023

sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.